

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03265 Numéro SIREN : 352 222 368 Nom ou dénomination : SODIPEC

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2020 sous le numéro de dépôt 15674



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SODIPEC

26, quai Marcel Boyer
94200 IVRY SUR SEINE

S.A.R.L. au capital de 4 800 600 €
R.C.S. CRETEIL 352 222 368

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

Comptes certifiés conformes

Philippe AMANN

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

 cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et AssociésSociété civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Gérant de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 20/03/2013, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.R.L. SODIPLEC** relatifs à l'exercice du **1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	38 217 100 €
■ Chiffre d'affaires	120 901 095 €
■ Résultat net comptable	- €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 25 février 2020

Marc FERRE

Grégoire BUNOT



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/12/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	92 521 389	65 344 299	27 177 090	32 543 341
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	520 876	430 388	90 488	86 211
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	520 876	430 388	90 488	86 211
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 951 253	64 913 911	27 037 342	32 407 870
TERRAINS	22 185 918	15 347 529	6 838 389	8 035 169
CONSTRUCTIONS	50 310 175	33 824 429	16 485 745	19 520 835
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	18 573 463	15 012 695	3 560 768	4 650 056
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	860 645	729 256	131 388	170 457
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	21 050		21 050	31 350
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	49 259		49 259	49 259
TITRES IMMOBILISES DIVERS	37 411		37 411	37 411
PRETS	3 684		3 684	3 684
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	8 163		8 163	8 163
ACTIF CIRCULANT	11 209 891	169 880	11 040 010	20 749 574
STOCKS ET EN-COURS	4 107 464		4 107 464	2 992 245
MARCHANDISES	4 107 464		4 107 464	2 992 245
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 933 626		1 933 626	2 284 155
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 441 090		1 441 090	1 698 170
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	492 536		492 536	585 984
CREANCES DIVERSES (3)	1 431 339	169 880	1 261 458	1 668 731
DISPONIBILITES	3 501 611		3 501 611	13 513 093
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	235 850		235 850	291 349
TOTAL GENERAL	103 731 280	65 514 179	38 217 100	53 292 915
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			3 684	3 684
(3) Dont à plus d'un an			830 006	1 202 936



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/12/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 646 428	5 538 140
CAPITAL	4 800 600	4 800 600
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	9 900	9 900
RESERVES	245 652	245 652
RESERVE LEGALE	7 650	7 650
AUTRES RESERVES	238 002	238 002
RESULTAT DE L'EXERCICE		
PROVISIONS REGLEMENTEES	590 276	481 988
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>5 646 428</i>	<i>5 538 140</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	232 260	221 800
PROVISIONS POUR RISQUES	155 000	155 000
PROVISIONS POUR CHARGES	77 260	66 800
DETTES (1)	32 338 412	47 532 975
DETTES FINANCIERES (2)	23 956 070	38 708 822
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	4 777 468	17 882 074
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	19 178 601	20 826 747
DETTES D'EXPLOITATION	8 307 141	8 727 516
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 753 223	5 977 016
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 553 917	2 750 499
DETTES DIVERSES	75 201	96 636
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	73 072	93 156
AUTRES DETTES DIVERSES	2 128	3 480
TOTAL GENERAL	38 217 100	53 292 915
(1) Dont à plus d'un an	15 768 699	21 510 042
Dont à moins d'un an	16 569 713	26 022 934
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	498 642	10 862 436



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	121 142 654	119 965 309
VENTES DE MARCHANDISES	116 592 238	115 541 029
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	4 308 857	4 252 284
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>120 901 095</i>	<i>119 793 313</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		10 450
REPRISES SUR PROVISIONS	28 170	
TRANSFERTS DE CHARGES	179 329	103 608
AUTRES PRODUITS	34 058	57 936
CHARGES D'EXPLOITATION	119 870 531	119 509 109
ACHATS DE MARCHANDISES	88 459 570	84 509 462
VARIATION DES STOCKS	(1 115 219)	3 024 941
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	269 547	228 871
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	9 480 408	9 214 508
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 032 427	1 054 161
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 881 262	7 837 108
CHARGES SOCIALES	2 649 379	2 623 378
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	6 029 800	6 028 386
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	38 630	
AUTRES CHARGES	5 144 723	4 988 290
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 272 122	456 200
PRODUITS FINANCIERS	5 520	5 762
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	5 520	5 762
CHARGES FINANCIERES	116 290	142 167
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	116 290	142 167
RESULTAT FINANCIER	(110 770)	(136 405)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 161 352	319 795
PRODUITS EXCEPTIONNELS	95 859	42 126
SUR OPERATIONS DE GESTION	41	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	95 818	42 126
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 257 212	361 922
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 148 924	140 122
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	108 288	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		221 800
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 161 352)	(319 795)
BENEFICE NET COMPTABLE		
Total des produits	121 244 033	120 013 199
Total des charges	121 244 033	120 013 199
BENEFICE NET COMPTABLE		
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	104 004	125 126

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la clôture de l'exercice, les stocks de carburants représentent en moyenne 14 jours de ventes hors taxes, soit 2 746 k€ contre 1 587 k€ en N-1 (8 jours de ventes). Ils incluent un stock de précaution lié aux mouvements sociaux de fin d'année.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Epidémie du Covid19 : Les autorités de l'Etat ayant contraint les stations-services à rester ouvertes, à l'exception des buffets et autres points de restauration, l'activité se poursuit à un rythme ralenti pendant la période de confinement.

A la date d'arrêté des comptes, il n'est pas identifié de diminution potentielle de la valeur des actifs existants à la clôture de l'exercice, ni d'augmentation significative de la valeur des passifs.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	20 à 30 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	15 à 30 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans		

La durée d'amortissement peut déroger au principe énoncé ci-avant lorsque la date de fin de la concession d'autoroute sur laquelle est utilisé l'investissement est inférieure à la date de fin de l'amortissement comptable. Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 4 445 parts sociales de 1 080 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	490 492	30 385	-	520 877
Immobilisations corporelles	91 476 297	697 312	222 355	91 951 254
Immobilisations financières - titres	37 411	-	-	37 411
Immobilisations financières - créances	11 849	-	-	11 849
	92 016 048	727 697	222 355	92 521 390

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	404 280	26 108	-	430 388
Immobilisations corporelles	59 068 427	6 003 692	158 208	64 913 912
	59 472 707	6 029 801 (*)	158 208	65 344 300
(*) Dont dotation : . linéaire	-	6 029 801	-	-
. dégressive	-	-	-	-
. exceptionnelle	-	-	-	-

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Provisions réglementées (prov. hausse prix)	481 988	108 288	-	590 276
Provisions pour risques et charges	221 800	38 630	28 170	232 260
- Provision pour risque	155 000	-	-	155 000
- Provision pour gros entretien (1)	66 800	38 630	28 170	77 260
Dépréciations de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Dépréciations de l'actif circulant	169 880	-	-	169 880
	873 668	146 918 (*)	28 170 (*)	992 416
(*) Dont : . exploitation	-	38 630	28 170	-
. financier	-	-	-	-
. exceptionnel	-	108 288	-	-

(1) La reprise sur provision pour charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	28 170
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

Biens pris en crédit-bail	Néant
----------------------------------	--------------

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	11 849	3 685	8 164
Acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances d'exploitation	1 933 627	1 933 627	-
Créances diverses	1 431 339	601 333	830 006
Charges constatées d'avance	235 850	235 850	-
	3 612 664	2 774 494	838 170

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	505 694	505 694	-	-
Emprunts bancaires (1)	4 271 774	2 737 554	1 534 220	-
Emprunts & dettes financières divers (2)	19 178 602	4 944 123	7 353 706	6 880 773
Avances, acompte reçus sur commandes	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	8 307 141	8 307 141	-	-
Dettes diverses	75 202	75 202	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
	32 338 413	16 569 714	8 887 926	6 880 773

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 7 052

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 2 737 267

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 19 178 602

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation de 11 stations-services autoroutières, implantées en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	20
- Agents de maîtrise	30
- Employés	227
	277

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2018, qui s'élève à 386 474 euros, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Clause de retour à meilleure fortune (*)	1 084 777	-
Dotation aux provisions pour hausse des prix	108 288	-
Cessions d'immobilisations corporelles	64 148	54 918
Produits exceptionnels divers	-	40 942
	1 257 213	95 860

(*) Dans le cadre de la convention d'abandon de créance par la société mère.

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	53 844
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	45 763

La société dispose d'un solde de déficits fiscaux reportables au titre des exercices antérieurs d'un montant de 2 450 082 €.

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	DETTE GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	4 271 774	-	12 916 448
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-

(*) Les emprunts bancaires d'un montant total de 4 271 774 euros sont cautionnés par la société mère.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Autres engagements	623 381	-

() La société a bénéficié d'abandons de créance de sa société mère qui sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.*

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective des services de l'automobile.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Ces engagements de retraite font l'objet d'une gestion externe par l'organisme I.R.P. AUTO.

La cotisation versé à cet organisme en 2019 s'élève à 42.21 € par mois et par salarié (charge patronale).

Le montant annuel comptabilisé en charge ressort à 168 K€.

Entreprises liées

	S.A. SIPLEC
Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Clients et comptes rattachés	249 872
Emprunts et dettes financières divers	19 178 602
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 549 613
Production vendue	87 399
Achats de marchandises	75 541 303
Autres achats et charges externes	84 462
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	104 005
Charges exceptionnelles en capital	1 084 777

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

Société d'importation « SIPLEC »

26, quai Marcel Boyer

94200 – IVRY SUR SEINE

R.C.S. : Créteil 315 281 113

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SODIPLEC
Société à responsabilité limitée au capital de 4 800 600 euros
Siège social : 26 Quai Marcel Boyer
94200 IVRY SUR SEINE
352 222 368 RCS CRETEIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice est nul, en conséquence aucune affectation du résultat ne peut être décidée.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 21 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées ayant le droit de vote.

Certifié conforme
La Gérance

M. Philippe AMANN

Philippe AMANN

SARL SODIPLEC**SARL SODIPLEC****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

À l'Assemblée Générale de la société SODIPLEC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODIPLEC relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Gérant le 04 Septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SARL SODIPLEC

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant arrêté le 04 Septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

SARL SODIPLEC

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

SARL SODIPLEC

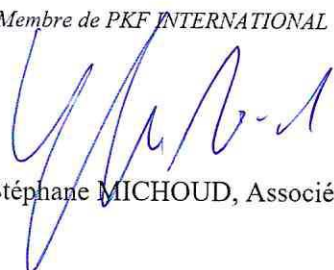
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LYON, le 04 Septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

COGEPARC

Membre de PKF INTERNATIONAL



Stéphane MICHOU, Associé



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/12/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	92 521 389	65 344 299	27 177 090	32 543 341
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	520 876	430 388	90 488	86 211
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	520 876	430 388	90 488	86 211
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	91 951 253	64 913 911	27 037 342	32 407 870
TERRAINS	22 185 918	15 347 529	6 838 389	8 035 169
CONSTRUCTIONS	50 310 175	33 824 429	16 485 745	19 520 835
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	18 573 463	15 012 695	3 560 768	4 650 056
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	860 645	729 256	131 388	170 457
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	21 050		21 050	31 350
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	49 259		49 259	49 259
TITRES IMMOBILISES DIVERS	37 411		37 411	37 411
PRETS	3 684		3 684	3 684
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	8 163		8 163	8 163
ACTIF CIRCULANT	11 209 891	169 880	11 040 010	20 749 574
STOCKS ET EN-COURS	4 107 464		4 107 464	2 992 245
MARCHANDISES	4 107 464		4 107 464	2 992 245
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 933 626		1 933 626	2 284 155
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 441 090		1 441 090	1 698 170
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	492 536		492 536	585 984
CREANCES DIVERSES (3)	1 431 339	169 880	1 261 458	1 668 731
DISPONIBILITES	3 501 611		3 501 611	13 513 093
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	235 850		235 850	291 349
TOTAL GENERAL	103 731 280	65 514 179	38 217 100	53 292 915
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			3 684	3 684
(3) Dont à plus d'un an			830 006	1 202 936



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/12/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	5 646 428	5 538 140
CAPITAL	4 800 600	4 800 600
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	9 900	9 900
RESERVES	245 652	245 652
RESERVE LEGALE	7 650	7 650
AUTRES RESERVES	238 002	238 002
RESULTAT DE L'EXERCICE		
PROVISIONS REGLEMENTEES	590 276	481 988
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	5 646 428	5 538 140
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	232 260	221 800
PROVISIONS POUR RISQUES	155 000	155 000
PROVISIONS POUR CHARGES	77 260	66 800
DETTES (1)	32 338 412	47 532 975
DETTES FINANCIERES (2)	23 956 070	38 708 822
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	4 777 468	17 882 074
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	19 178 601	20 826 747
DETTES D'EXPLOITATION	8 307 141	8 727 516
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 753 223	5 977 016
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 553 917	2 750 499
DETTES DIVERSES	75 201	96 636
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	73 072	93 156
AUTRES DETTES DIVERSES	2 128	3 480
TOTAL GENERAL	38 217 100	53 292 915
(1) Dont à plus d'un an	15 768 699	21 510 042
Dont à moins d'un an	16 569 713	26 022 934
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	498 642	10 862 436

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/12/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	121 142 654	119 965 309
VENTES DE MARCHANDISES	116 592 238	115 541 029
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	4 308 857	4 252 284
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	120 901 095	119 793 313
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		10 450
REPRISES SUR PROVISIONS	28 170	
TRANSFERTS DE CHARGES	179 329	103 608
AUTRES PRODUITS	34 058	57 936
CHARGES D'EXPLOITATION	119 870 531	119 509 109
ACHATS DE MARCHANDISES	88 459 570	84 509 462
VARIATION DES STOCKS	(1 115 219)	3 024 941
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	269 547	228 871
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	9 480 408	9 214 508
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 032 427	1 054 161
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 881 262	7 837 108
CHARGES SOCIALES	2 649 379	2 623 378
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	6 029 800	6 028 386
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	38 630	
AUTRES CHARGES	5 144 723	4 988 290
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 272 122	456 200
PRODUITS FINANCIERS	5 520	5 762
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	5 520	5 762
CHARGES FINANCIERES	116 290	142 167
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	116 290	142 167
RESULTAT FINANCIER	(110 770)	(136 405)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 161 352	319 795
PRODUITS EXCEPTIONNELS	95 859	42 126
SUR OPERATIONS DE GESTION	41	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	95 818	42 126
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 257 212	361 922
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 148 924	140 122
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	108 288	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		221 800
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 161 352)	(319 795)
BENEFICE NET COMPTABLE		
Total des produits	121 244 033	120 013 199
Total des charges	121 244 033	120 013 199
BENEFICE NET COMPTABLE		
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	104 004	125 126

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A la clôture de l'exercice, les stocks de carburants représentent en moyenne 14 jours de ventes hors taxes, soit 2 746 k€ contre 1 587 k€ en N-1 (8 jours de ventes). Ils incluent un stock de précaution lié aux mouvements sociaux de fin d'année.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Epidémie du Covid19 : Les autorités de l'Etat ayant contraint les stations-services à rester ouvertes, à l'exception des buffets et autres points de restauration, l'activité se poursuit à un rythme ralenti pendant la période de confinement.

A la date d'arrêté des comptes, il n'est pas identifié de diminution potentielle de la valeur des actifs existants à la clôture de l'exercice, ni d'augmentation significative de la valeur des passifs.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	20 à 30 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	15 à 30 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans		

La durée d'amortissement peut déroger au principe énoncé ci-avant lorsque la date de fin de la concession d'autoroute sur laquelle est utilisé l'investissement est inférieure à la date de fin de l'amortissement comptable. Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 4 445 parts sociales de 1 080 euros.

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	490 492	30 385	-	520 877
Immobilisations corporelles	91 476 297	697 312	222 355	91 951 254
Immobilisations financières - titres	37 411	-	-	37 411
Immobilisations financières - créances	11 849	-	-	11 849
	92 016 048	727 697	222 355	92 521 390

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	404 280	26 108	-	430 388
Immobilisations corporelles	59 068 427	6 003 692	158 208	64 913 912
	59 472 707	6 029 801 (*)	158 208	65 344 300
(*) Dont dotation : . linéaire	-	6 029 801	-	-
. dégressive	-	-	-	-
. exceptionnelle	-	-	-	-

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Provisions réglementées (prov. hausse prix)	481 988	108 288	-	590 276
Provisions pour risques et charges	221 800	38 630	28 170	232 260
- Provision pour risque	155 000	-	-	155 000
- Provision pour gros entretien (1)	66 800	38 630	28 170	77 260
Dépréciations de l'actif immobilisé	-	-	-	-
Dépréciations de l'actif circulant	169 880	-	-	169 880
	873 668	146 918 (*)	28 170 (*)	992 416
(*) Dont : . exploitation	-	38 630	28 170	-
. financier	-	-	-	-
. exceptionnel	-	108 288	-	-

(1) La reprise sur provision pour charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	28 170
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	11 849	3 685	8 164
Acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances d'exploitation	1 933 627	1 933 627	-
Créances diverses	1 431 339	601 333	830 006
Charges constatées d'avance	235 850	235 850	-
	3 612 664	2 774 494	838 170

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	505 694	505 694	-	-
Emprunts bancaires (1)	4 271 774	2 737 554	1 534 220	-
Emprunts & dettes financières divers (2)	19 178 602	4 944 123	7 353 706	6 880 773
Avances, acompte reçus sur commandes	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	8 307 141	8 307 141	-	-
Dettes diverses	75 202	75 202	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
	32 338 413	16 569 714	8 887 926	6 880 773

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 7 052

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice -

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 2 737 267

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 19 178 602

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation de 11 stations-services autoroutières, implantées en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	20
- Agents de maîtrise	30
- Employés	227
	277

Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération n'est allouée aux mandataires sociaux.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2018, qui s'élève à 386 474 euros, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Clause de retour à meilleure fortune (*)	1 084 777	-
Dotation aux provisions pour hausse des prix	108 288	-
Cessions d'immobilisations corporelles	64 148	54 918
Produits exceptionnels divers	-	40 942
	1 257 213	95 860

(*) Dans le cadre de la convention d'abandon de créance par la société mère.

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	53 844
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	45 763

La société dispose d'un solde de déficits fiscaux reportables au titre des exercices antérieurs d'un montant de 2 450 082 €.

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	DETTES GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (*)	4 271 774	-	12 916 448
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes diverses	-	-	-

(*) Les emprunts bancaires d'un montant total de 4 271 774 euros sont cautionnés par la société mère.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Autres engagements	623 381	-

(*) La société a bénéficié d'abandons de créance de sa société mère qui sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective des services de l'automobile.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Ces engagements de retraite font l'objet d'une gestion externe par l'organisme I.R.P. AUTO.

La cotisation versé à cet organisme en 2019 s'élève à 42.21 € par mois et par salarié (charge patronale).

Le montant annuel comptabilisé en charge ressort à 168 K€.

Entreprises liées

	S.A. SIPLEC
Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Clients et comptes rattachés	249 872
Emprunts et dettes financières divers	19 178 602
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 549 613
Production vendue	87 399
Achats de marchandises	75 541 303
Autres achats et charges externes	84 462
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	104 005
Charges exceptionnelles en capital	1 084 777

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

Société d'importation « SIPLEC »

26, quai Marcel Boyer

94200 – IVRY SUR SEINE

R.C.S. : Créteil 315 281 113

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.